



Règlement du concours de soupes « Les 4 Saisons »

Organisé par l'association D'Arts en Arts Culinaires.

Le samedi 28 octobre 2017 – salle polyvalente (au rez-de-chaussée) de Vallon-en-Sully

Art.1. Le concours est ouvert aux marmites volontaires de tous âges et de tous horizons, seules ou en équipe.

Art. 2. L'inscription est gratuite et acceptée **jusqu'au mercredi 25 octobre 2017** par téléphone ou par E-mail sur le bulletin de participation ci-dessous.

Art. 3. La validation de l'inscription est conditionnée par le fait qu'un nom doit être donné à la soupe présentée.

Art. 4. Le rendez-vous est donné aux concurrents le samedi 28 octobre 2017 à partir de 18h à la salle polyvalente. Il leur sera alors remis un numéro de stand. Charge ensuite à chacun de prendre le temps de s'installer et bien sûr de décorer son stand. Le jury passera noter chaque stand à 19h précises.

Art. 5. Chaque concurrent exposera sa soupe sur une, ou maximum trois, table(s) fournie(s) par nos soins. Chacun devra s'occuper de prévoir un moyen pour maintenir sa soupe au chaud et la décoration de son espace.

Art. 6. Seules les soupes fabriquées maison sont acceptées. Celles en briques ou sachets sont donc interdites.

Art. 7. L'ouverture officielle du concours est prévue à 19h30. Les concurrents devront donc attendre avant de commencer à servir leur préparation au public. Attention aux quantités distribuées, plus les portions servies seront petites, plus de personnes pourront déguster les soupes. Prévoir environ 7 litres de soupe, et bien sûr ne pas oublier la louche pour servir.

Art. 8. Les membres du jury évalueront les soupes à l'aide d'une grille. Celle-ci comportera 4 critères qui seront notés de 1 à 5 points (de 1 : peu agréable, jusqu'à 5 : extrêmement savoureuse). Le cumul des notes pour chaque concurrent permettra de déterminer les 3 soupes les plus appréciées, qui seront dotées de prix.

Art. 9. Un second jury, composé de l'ensemble des visiteurs, décernera le « Prix du public » en remplissant un bulletin de vote sur lequel ils auront noté le numéro de leur soupe préférée.

Art. 10. Critères d'évaluation pour le jury officiel : Attention : Évaluer un plat ne peut être que subjectif, hormis la saveur (et encore) ou le savoir-faire du cuisinier, il y a tout le plaisir des yeux et des papilles ...

1- La saveur et l'odeur ... Votre soupe est sûrement la meilleure, même si la recette n'est pas

originale, ou au contraire parce que la recette est très originale...

2- La consistance et l'aspect. Votre soupe est présentée en morceaux, en hachis, moulinée ou bien mixée, autant de différences...

3- L'originalité de la recette. Votre soupe est d'origine locale ou exotique ? C'était la recette favorite de grand-mère, ou elle vous a été léguée par un grand chef ? ... vous pouvez transmettre la recette, si vous le souhaitez.

4- La présentation du stand. Tout ce qui fait le plaisir des yeux avant dégustation ... !

Art. 11. Le jury annoncera les gagnants de la louche d'or, la louche d'argent et la louche de bronze, et organisera la remise des prix. Le « Prix du public » sera décerné en même temps. La recette de la soupe primée sera diffusée sur le site internet de l'association et de la commune de Vallon-en-Sully.

Art. 12. Les prix remis sont d'une valeur symbolique. La principale récompense sera la chaleur des échanges et la convivialité qui circulera entre les stands. La bonne humeur doit figurer parmi les ingrédients de chacune des soupes proposées. A chaque concurrent de la transmettre autour de lui (humour, déguisements, décoration décalée... sont donc les bienvenus).

Art. 13. Les concurrents peuvent, bien entendu, transmettre leur recette s'ils le désirent.

Envoyer par E-mail votre bulletin de participation à dartsenartsculinaire@gmail.com
ou : 98, rue des Acacias – 03190 Vallon-en-Sully
ou : par téléphone au 04-43-31-28-43

Bulletin d'inscription

Nom de l'équipe ou du candidat :

Nom de la soupe :

Responsable de l'équipe de soupiers (nom, prénom, adresse) :

Tel :

Tel portable :

E-mail :

Membres de l'équipe :

- 1.
- 2.
- 3.
- 4.
- 5.
- 6.

Je déclare avoir pris connaissance du règlement et affirme porter l'entière responsabilité quant aux produits et ingrédients utilisés dans ma soupe.

Fait à, le

Nom, Prénom, Signature

J'autorise mon (mes) enfant(s) mineur(s) à participer au concours de soupes « Les 4 saisons » suivant le règlement ci-joint.

Signature des parents